



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS DE MAI 2022 POUR LA BOUTIQUE ÉPHEMÈRE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**      **DÉCISION N° DM-22-130 EN DATE DU 14 AVRIL 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-21-446 en date du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué aux affaires juridiques et domaniales ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « ANNY BIJOUX », « CHARLINE LOISEL », « LES PERLES DE MELINA » et « ORA IEIO », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « ANNY BIJOUX » dont le siège est situé 18 Grande rue Charles-de-Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130), représentée par Madame Annie TRIQUENEAUX.  
Durée : du lundi 2 mai 2022 à 11h00 au lundi 9 mai 2022 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ Madame CHARLINE LOISEL sise 5 bis rue du Docteur Roux à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500)  
Durée : du lundi 9 mai 2022 à 11h00 au lundi 16 mai 2022 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « LES PERLES DE MELINA » dont le siège est situé 23 rue du Colonel Yves Massié à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91700), représentée par Madame Mélina MEYNIER.  
Durée : du lundi 16 mai 2022 à 11h00 au lundi 23 mai 2022 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « ORA IEIO » dont le siège est situé 60 rue François 1<sup>er</sup> à PARIS (75008), représentée par Madame Tatiana MARQUES GREGORIO.  
Durée : du lundi 23 mai 2022 à 11h00 au lundi 30 mai 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des ressources  
humaines, de la sécurité publique, des affaires  
juridiques et domaniales et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220414-Imc1H9554H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 14/04/2022  
Date de Publication : 14/04/2022